

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**TIRAGE DE CÂBLE « FIBRE OPTIQUE »**

**DU 23 MAI AU 19 SEPTEMBRE 2018**

**DÉPARTEMENTALE 119 BD GÉNÉRAL DE GAULLE**

**AVENUE MONTAUBAN ET RUE DU DR. HÉLÈNE**

LE GOSIER, 23 MAI 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre des travaux de « tirage de câble » fibre optique du réseau existant la circulation sera réglementée sur la Départementale 119 Boulevard du Général De Gaulle, avenue Montauban et rue du Docteur HÉLÈNE du mercredi 23 mai 2018 au mercredi 19 septembre 2018 de 8h à 14h comme suit :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la Départementale 119 au Bourg du Gosier, sera limitée à 50 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux portant la mention 50.

La circulation sera alternée manuellement par les opérateurs en fonction de l'intervention.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.